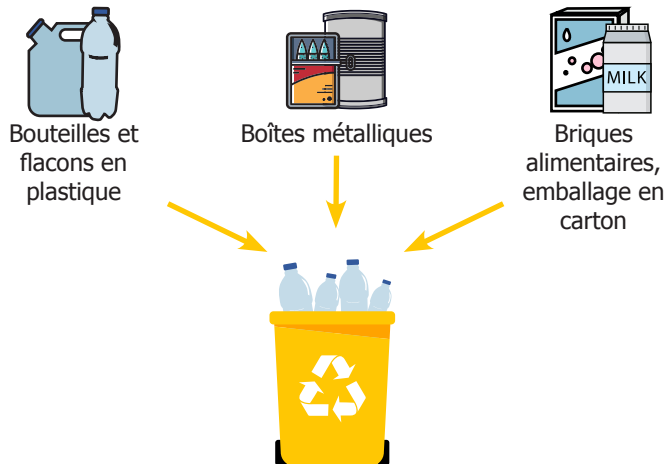


MÉMO-TRI

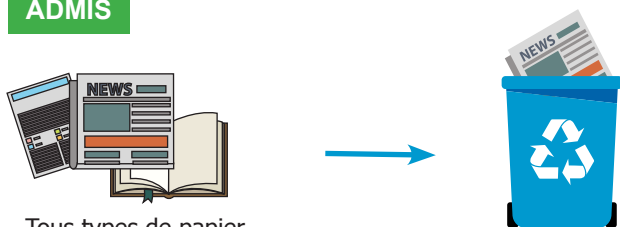
ADMIS



INTERDITS

Déchets verts, sacs et films plastiques, blisters, polystyrène, pots de crème, yaourts, papier.

ADMIS



INTERDITS

Sacs plastiques, films d'emballage, carton

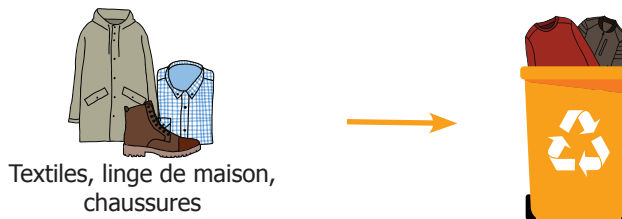
ADMIS



INTERDITS

Sacs plastiques, verres, vaisselle, ampoules, vases, miroirs

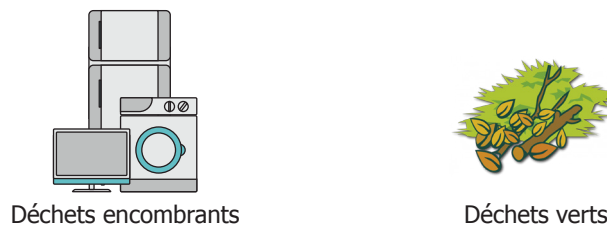
ADMIS



INTERDITS

Linges souillés par des produits toxiques

ADMIS



DÉPÔT EN DÉCHETTERIE

Trois déchetteries sont à votre service :

Rousset	Meyreuil	Gardanne
Quartier Les Farges CD 56	Quartier du Défends Valbriant Chemin des Charbonnières	Route de Gréasque
Lun au sam : 9h-12h/14h-18h Dim et fériés : 9h-12h	Lun au sam : 9h-12h/14h-17h Dim et fériés : 9h-12h	Lun au sam : 8h-17h45
08.10.00.31.10		04.42.58.45.79

Pour tous renseignements et informations :

Police Municipale
06.23.14.22.02

Imprimé par le Service Communication de la Mairie de Fuveau
Ne pas jeter sur la voie publique

STOP AUX DÉCHETS



Pôle Réglementation et Services aux Citoyens

Nous sommes confrontés à de nombreux abandons de déchets sur la voie publique, de décharges sauvages, de dépôts d'ordure et d'immondices.

LA POLICE MUNICIPALE CONSTATE TOUS LES JOURS :

- Des mégots de cigarettes à proximité des aires de jeux des enfants et un peu partout sur la voie publique,
- Des sacs de fast-food directement jetés depuis un véhicule dans les campagnes,
- Des sacs poubelles déposés en dehors des jours de collecte,
- Des matériaux, des pots de peinture, des résiduels de travaux etc, sur des espaces privés et publics,
- Des bouteilles vides en grand nombre dans les poubelles d'ordures ménagères,
- Des bouteilles en verre, des canettes de soda, des détritux alimentaires dans les campagnes et espaces boisés,
- Des déjections canines sur les trottoirs.

Le constat est inquiétant et déplorable. Il existe pourtant trois déchetteries à proximité, des containers de collecte et des containers de tri sélectifs !

RAPPEL RÉGLEMENTATION : ARTICLE R 632-1 DU CODE PÉNAL

Est puni d'une amende le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique

Est puni de la même peine de fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou autres, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administratives compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

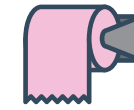
AMENDES ENCOURUES POUR DÉPÔTS SAUVAGES

Infractions	Sanctions pénales
Abandon ou dépôt par une entreprise ou producteur	2 ans de prison 75 000€ d'amende
Abandon ou dépôt par un particulier	Contravention 150€
Abandon ou dépôt par un particulier transportés par un véhicule (remorque comprise)	Contravention 1 500€
Déjection animale, dépôt d'ordure, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique	Contravention 68€
Non-respect des règles de collecte des ordures ménagères	Contravention 450€
Non-respect des mesures générales de propreté et de salubrité sur le domaine public et ses dépendances	Contravention 450€
Déversement de vidanges de produits ou éléments souillés sur la voie publique	Contravention 450€

De plus, la responsabilité de la personne ayant déposé les déchets peut être engagée sur la base de l'article 1240 du Code Civil.

TEMPS DE DÉCOMPOSITION DES DÉCHETS

MOINS DE 12 MOIS



Papier toilette
1 mois



Mouchoirs en papier
3 mois



Allumettes
6 mois

Pelures de fruits - de 3 à 6 mois - Brique de lait - 5 mois
Papier journal - de 6 à 12 mois

ENTRE 1 ET 10 ANS



Mégots
1 à 5 ans



Emballages de bonbon
5 ans



Boîtes de conserve
10 à 100 ans

Ticket de bus - 1 an - Chewing-gum - 5 ans - Huile de vidange - 5 à 10 ans

ENTRE 10 ET 100 ANS



Canette en aluminium
100 à 500 ans



Pneu en caoutchouc
100 ans



Pile électrique
200 ans

Briquet - 100 ans - Couche bébé - 400 à 500 ans - Sac plastique - 450 ans

PLUS DE 500 ANS



Bouteille en plastique
500 à 1000 ans



Verre
4000 ans



Uranium 238
4,5 milliards d'année

Filet de pêche - 600 ans - Polystyrène expansé - 1000 ans - Carbone 14 - 5730 ans